

La justice pénale aux prises avec le **néolibéralisme**

La justice semble évoluer vers un « service judiciaire », se développant selon une logique d'efficacité inspirée du modèle néolibéral. On peut critiquer cette transformation. On peut aussi affiner la réflexion et montrer qu'elle peut, sous un certain angle, être appréhendée positivement.

Antoine GARAPON, magistrat, secrétaire général de l'Institut des hautes études sur la justice

Il existe une difficulté réelle pour la gauche, les gauches, à comprendre ce qui arrive en France et dans le monde, avec la montée de populismes qui font de la justice leur terrain de propagande. Ce mouvement est incarné aussi bien par Bill Clinton, Tony Blair, que par Nicolas Sarkozy. Bref, cela marche aussi bien pour les gouvernements de gauche que de droite, ce qui indique une tendance lourde, à l'œuvre dans toutes les démocraties contemporaines. Peut-être, pour comprendre la crise de la justice, faut-il la rapporter aux autres crises, qui frappent l'hôpital, l'école...

On évoque souvent l'invasion de l'idéologie libérale dans la justice. Mais ce n'est pas une idéologie et elle n'est pas libérale. Foucault appelait cela la « gouvernementalité », l'art de gouverner les hommes dans un contexte démocratique. C'est un art des moyens. Ce n'est pas particulièrement néolibéral. Les libéraux croient en la naturalité du marché. Les néolibéraux plaident pour une action volontaire de l'Etat et de la loi pour créer les conditions du marché, et pour une extension du modèle économique aux autres secteurs de la société. Ils estiment que le marché est la meilleure façon de gérer la société voire sa vie, au travers par exemple de son « capital santé ». Les libéraux croient à

l'échange, les néolibéraux à la concurrence. C'est dire que les néolibéraux prennent à contre-pied les libéraux. Notre gouvernement substitue à la délibération la concurrence entre les gens. Sarkozy ne parle jamais de société, il ne parle que des gens, s'adresse à des personnes. Le social est ainsi ramené à une relation duelle, à la compétition entre ces dernières, leur face-à-face, et c'est cela qui va produire de l'institution.

Vers un nouveau modèle de justice

Dans la justice, cela se manifeste par l'apparition de trois critères qui vont définir un nouveau modèle de justice :

1) L'efficacité. C'est, par exemple, la loi organique relative aux lois de finances (Lof). L'efficacité est une valeur incontestable, mais qui consiste à reformuler tous les actes de la vie collective ou personnelle. On ne parle plus de justice, on parle de service judiciaire. Et à partir de là, on est dans la seringue, car la justice n'est pas qu'un service. A l'étranger, on parle de marché global de services juridiques. On passe de l'incommensurable au mesurable, au temps, l'argent, l'espace. D'où une politique de barémisation, de protocolisation. Avec des déplacements majeurs de la pensée ; on ne pense plus en termes d'affaires mais en termes

de flux. Il faut gérer des flux, évacuer des stocks. On n'est plus dans le bien singulier, mais dans une marchandisation qui passe par la réalisation de dossiers, des objets comparables et soumis à des gestions normées statistiquement. La question de savoir si l'on rend bien la justice n'est plus pertinente. Ce qui est formidablement important, c'est de rendre le fonctionnement de l'institution prévisible. Car les êtres doivent se comporter en individus rationnels, et être informés en conséquence. Cela produit du plaider coupable, le divorce par consentement mutuel...

2) Le consentement. Ce système repose sur l'adhésion de l'individu, lequel a des difficultés à remettre en cause quoi que ce soit car tout est ramené à ses propres choix rationnels. On en vient ainsi à contrôler les gens par leur liberté. Rachida Dati avait intitulé l'une de ses conférences « *Vers une justice sans audience* ». C'est effectivement moins coûteux et c'est ce qui se passe aux Etats-Unis. L'essentiel étant d'introduire de la concurrence et de la bifurcation à chaque étape du processus. Appliqué au plan familial, l'enfant deviendra arbitre de la concurrence des parents.

3) La sécurité. C'est une valeur qui tend à devenir absolue. Elle est le dernier siège de la sou-

On ne parle plus de justice, on parle de service judiciaire. On passe de l'incommensurable au mesurable, au temps, l'argent, l'espace.

DOSSIER

veraineté, l'axe de la justice. A partir de là, le juge devient un manager. Sa fonction n'est plus de chercher à déterminer la juste peine mais d'évaluer les risques à venir. Le mauvais juge est celui qui n'évalue pas - ou mal - le risque. Le juge pourra toujours protester, expliquer que ce n'est pas son métier, tout sera vain. Car le modèle libéral autoritaire marche et ouvre des tas de possibilités tout en restant indissociablement sécuritaire. La Lolf est un exemple parfait; conçue pour «responsabiliser les acteurs», elle vise en fait à contrôler le sens des institutions. La taxe professionnelle en est un autre. Elle remplace un impôt décentralisé, qui sera redistribué en fonction de la compétitivité des communes, que l'on place ainsi en situation de concurrence.

Une certaine conception de la liberté

En matière de justice, sécurité, efficacité, choix relationnels sont des critères extérieurs à la justice. Ce sont des jugements de réalité et non des jugements de valeur. Un procureur est tenu à envoyer ses statistiques et se voit prié de ne plus «faire de phrases», c'est-à-dire des commentaires.

C'est donc moins un système sécuritaire qu'un système néolibéral qui opère au nom de la liberté individuelle, ce qui met la gauche mal à l'aise car traditionnellement, l'individu, la liberté, c'est elle. Mais le néolibéralisme apporte une solution réelle, concrète, en poussant le discours de la liberté au bout. Il déforme la liberté, il la scissionne et cela ringardise la gauche. Tant que cette dernière ne comprendra pas que ce sont ses propres valeurs qui sont utilisées et déformées, elle sera condamnée à une défensive frileuse. C'est tout le problème de la sécurité, de sa facturation... On nous dit le match a coûté tant en termes de sécurité, et l'on interroge avec une fausse naïveté: pourquoi les clubs ne pourraient-ils pas payer? A partir de

On ne pense plus en termes d'affaires mais en termes de flux. On n'est plus dans le bien singulier, mais dans une marchandisation qui passe par la réalisation de dossiers, des objets comparables et soumis à des gestions normées statistiquement.

quoi on entre dans une logique, celle de l'évaluation des coûts. Certaines manifestations populaires ne vont plus pouvoir se tenir et l'ordre public se voit ainsi rapatrié dans le raisonnement marchand... Cela contraint à une analyse fine et interdit toute posture qui ne serait que défensive. Il s'agit d'être plus conséquent intellectuellement, particulièrement à l'égard des institutions. Par exemple, j'en suis venu à plutôt défendre le juge d'instruction, alors que j'ai tiré à boulets rouges sur lui. Nous sommes obligés de tenir des positions qui nous coincent, mais qui répondent à une haute exigence intellectuelle. Cela oblige à repenser le sens des institutions et à penser notre libéralisme contre le néolibéralisme; c'est ennuyeux parce que cela impose de sortir des clivages faciles et à affronter les réalités économiques, celles d'un monde fini, celle de la dualisation socié-

tale. Mais il est indispensable de reprendre une partie du constat tiré par les néolibéraux sur la liberté, l'efficacité - y compris de la justice - qui permette de reprendre l'initiative des propositions sans tomber dans le piège de l'évidence néolibérale. Car pour indispensable que cela soit, résister ne fait pas une politique. Il faut d'abord critiquer les prémisses du raisonnement libéral. A la proposition «la justice est un service», il faut opposer qu'elle est «un service et autre chose», pas qu'elle relève du sacerdoce. Ensuite, accepter et bien mesurer les valeurs sur lesquelles repose le néolibéralisme pour en prendre le meilleur: l'efficacité, par exemple, ou le libre choix, tout en restant vigilant quant à leur mise en œuvre pervertie. Idem pour la sécurité: la demande existe, à laquelle on ne saurait opposer seulement le point de vue de l'individu. ●